

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le dix décembre deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence le seize décembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures et trente minutes, en application de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés : LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime).

Absentes : SAUCY Nathalie, GOUJA Sonia

Secrétaire : Mme REIGADA Gabriela est désignée secrétaire de séance.

- M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 18 novembre 2021 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- L'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18/11/2021 est reportée à une séance ultérieure.

➤ URBANISME

1-Z.A.C. des Paradis – Programme d'Equipements Publics et modalités d'intégration dans le patrimoine communal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- de donner son accord sur le principe de la réalisation des équipements publics relevant normalement de la compétence de la ville de Fontenay-aux-Roses et sur les modalités de leur incorporation dans le patrimoine communal conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme,
- précise que la présente délibération formalisant l'accord de la ville de Fontenay-aux-Roses devra être annexée au dossier de réalisation de la ZAC du quartier des Paradis.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie,

BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), MERGY Gilles, BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime), MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

2-Cession du volume 4 de l'immeuble sis 2 place du Général de Gaulle à la Société Anonyme Immobilière Moulin Vert.

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- autorise la cession par la Ville au profit de la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DU MOULIN VERT du volume numéro quatre (4) contenant 21 logements sociaux situé dans l'immeuble sis à FONTENAY-AUX-ROSES, 2 place du Général de Gaulle, dont la signature devra intervenir au plus tard le 30 décembre 2022,

- autorise la signature de la promesse de vente aux charges et conditions usuelles en pareille matière et aux conditions suivantes :

* Prix de vente : Que le prix de vente soit fixé à la somme de 3 024 000 euros hors droit, en ce compris la valeur de la renonciation au droit d'accession sur les constructions.

* Conditions de gestion locative :

- Que la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DU MOULIN VERT maintienne les conditions locatives des locataires actuellement dans les lieux, notamment celle du loyer, jusqu'au départ des locataires.

- Que la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DU MOULIN VERT soit autorisée à engager le processus de proposition de vente des logements aux locataires une fois les travaux réceptionnés conformément aux dispositions de l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

* Conditions techniques :

- que la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DU MOULIN VERT s'engage à réaliser l'ensemble des travaux décrits dans le courrier du 10 novembre 2021 ci-annexé, sans contrepartie financière. Ledit engagement sera réputé réalisé sur présentation des ordres de services de démarrage de travaux ;

* Conditions de financement :

- que la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DU MOULIN VERT obtienne l'accord de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de tout autre établissement de crédit ou réservataire, pour la résiliation du bail emphytéotique,

- que la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DU MOULIN VERT obtienne un ou plusieurs prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations et/ou autre établissement bancaire habilité nécessaires au financement de l'opération et des travaux ;

- que la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DU MOULIN VERT obtienne une garantie hypothécaire d'un établissement bancaire, sur 100% des emprunts nécessaires au financement de l'opération ;

* Autres conditions

- que la COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES s'engage à renoncer à son droit d'accession sur les constructions réhabilitées par la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DU MOULIN VERT en vertu du bail emphytéotique susvisé ;

- de l'accord du Préfet des HAUTS-DE-SEINE pour la vente des logements, après consultation de la commune et des collectivités publiques ayant accordé leur financement ou leur garantie aux emprunts pour l'amélioration des biens, objets des présentes, conformément aux dispositions du de l'article L 443-7 du CCH,

- autorise Monsieur le Maire, en tant que de besoin à procéder à une étude d'un modificatif à l'état descriptif de division en volumes et d'un état règlement de copropriété et à signer tous actes en découlant ;
- autorise M. le Maire à signer tout acte, pièce et document se rapportant à cette cession.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), MERGY Gilles, BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime), MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent contre]

➤ **COMMERCE**

3-Approbation de la liste des dimanches concernés par l'autorisation d'ouverture pour les établissements de commerce de détail en 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés émet un avis favorable concernant l'ouverture des commerces de détails les dimanches suivants de l'année 2022 :

- Dimanche 16 janvier,
- Dimanche 17 avril
- Dimanche 29 mai
- Dimanche 19 juin
- Dimanche 26 juin
- Dimanche 04 septembre
- Dimanche 11 septembre
- Dimanche 02 octobre
- Dimanche 04, 11, 18 et 25 décembre.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), MERGY Gilles, BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime), MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

4-Cession à la SAEM Vallée Sud Développement de lots d'un local commercial sis au 87 rue Boucicaut occupé par LCL Banque et assurance.

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- autorise la cession par la ville à la SAEM Vallée Sud Développement des lots de copropriété n°196 et 216, d'une superficie totale de 132,10m2, du bien sis 87 rue Boucicaut et cadastrée section M n°405,

- prend acte que la cession est autorisée au prix de 200 000 euros, hors droits et taxes, et que le produit de la vente devra être versé à la Ville en 2022,
- autorise M. le Maire à signer tout acte, pièce et document se rapportant à cette cession.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), MERGY Gilles, BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime), MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, votent contre]

[POGGI Léa-Iris s'abstient]

➤ FINANCES

5-Modification des tarifs applicable au 1er janvier 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- crée une redevance pour service rendu portant sur la surveillance des convois funéraires,
- fixe le montant de la redevance à 50 euros et de dire qu'elle s'ajoute à la grille des tarifs de la ville en vigueur,
- fixe les tarifs de l'ensemble des services municipaux, à compter du 1^{er} janvier 2022.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), MERGY Gilles, BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime), MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

6-Exercice 2022 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve l'ouverture anticipée des crédits en section d'investissement pour l'exercice 2022.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), MERGY Gilles, BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime), MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

7-Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) 2020.

Le Conseil municipal, prend acte du rapport de présentation de l'utilisation du FSRIF.

8-Exercice 2021 : admission en non-valeur et créances éteintes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de passer :

- en charge de fonctionnement les créances éteintes pour un montant de 2 804,49 €. Les crédits sont inscrits au budget 2021 nature 6542.
- en charge de fonctionnement les non-valeurs pour un montant de 95,00 €. Les crédits sont inscrits au budget 2021 nature 6541.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), MERGY Gilles, BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime), MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

9-Approbation du rapport 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vallée Sud Grand Paris.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris qui s'est réunie le 10 novembre 2021.
- arrête le montant du fonds de compensation des charges transférées à verser à Vallée Sud-Grand Paris, pour l'année 2021, à 6 116 965 € et impute ces dépenses sur les crédits inscrits à cet effet au budget communal.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), MERGY Gilles, POGGI Léa-Iris, votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime), MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, s'abstiennent]

10-Versement d'acomptes sur les subventions aux associations et aux établissements publics avant le vote du budget 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le Maire à procéder au mandatement des sommes ci-dessous au titre des avances de subvention de fonctionnement aux associations de la ville :

Organismes	BP 2021	ACOMPTES 2022
CCAS	721 319 €	180 330 €
Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)	258 662 €	64 666 €
Total acomptes établissements publics (6573)	979 981 €	244 995 €
Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	290 000 €	72 500 €
Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communal	30 000 €	7 500 €
Ludothèque Le Manège aux jouets	85 700 €	21 425 €
Total acomptes association (6574)	405 700 €	101 425 €
TOTAL	1 385 681 €	346 420 €

Les élus membres des conseils d'administration des associations ou établissements publics précités ne prennent pas part au vote.

► COMMANDE PUBLIQUE

11-Présentation des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au titre de l'année 2020.

Le Conseil municipal, prend acte de la présentation de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2020 ci-dessous :

Examens des rapports annuels et renouvellement de concession	Avis de la Commission
<ul style="list-style-type: none"> - GERAUD - SIGEIF - SIPPAREC - SIFUREP - DODECA - SACPA - CCJL - CCAS - CAISSE DES ECOLES - VALLEE SUD GRAND PARIS - Examen du renouvellement de la concession de service public pour la gestion de la mise en fourrière des véhicule 	<p>4 avis défavorables et une abstention</p> <p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Défavorable à l'unanimité</p> <p>3 avis défavorables et 2 avis favorables</p> <p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Favorable à l'unanimité</p>

Suspension de séance à 21h55
Réouverture de séance à 22h10.

12-Concession de service public pour la gestion de mise en fourrière de véhicules pour la ville de Fontenay-aux-Roses.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le principe de la concession pour la gestion de mise en fourrière des véhicules pour une durée de 5 ans et le contenu des prestations attendues et autorise le Maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence pour une procédure de concession de service public simplifiée.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie,

BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), MERGY Gilles, BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime), MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ RESSOURCES HUMAINES

13-Actualisation du tableau des emplois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de créer les emplois suivants :

- 4 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 2 postes d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'infirmier de classe supérieure à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

- 9 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), MERGY Gilles, BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime), MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

14-Rapport social unique (RSU) 2020.

Le Conseil municipal, prend acte de la présentation du rapport social unique (RSU) sur la base des données 2020.

15-Mise à jour des taux de rémunération des vacataires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe le mode de rémunération des vacataires sur la base des taux horaires brut suivants :

Pour le secteur de l'éducation :

- animateurs non diplômés : 11,55 €
- animateurs titulaires du BAFA : 12,10 €
- surveillant des cantines : 12,65 €
- surveillance des études : 13,75 €

Pour le secteur médical (actes hors vaccination covid-19) :

- Médecins généralistes et spécialistes : 43,26 €
- Conseiller conjugal : 22,00 €
- Diététicien : 25,85 €

Pour le secteur médical (actes exclusivement liés à la vaccination covid-19) :

- Médecins généralistes et spécialistes libéraux : 80 €
- Médecin retraité, sans activité, salarié ou fonctionnaire : 50 €

- Etudiants en troisième cycle des études de médecine : 50 €
- Pharmaciens salariés : 32 €

Pour les autres secteurs :

- Atelier sociolinguistique : 30,83 €
- Intervenants sport/animation 19,44 €
- Surveillance des points école : 11,53 €
- Manutention sur l'évènementiel : 11,53 €

Les taux de ces vacances pourront être automatiquement revalorisés dès lors que le relèvement du SMIC aura pour effet de rendre ces taux horaires inférieurs au minimum légal.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), MERGY Gilles, BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime), MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ JEUNESSE

16-Convention d'Objectifs et de Financement entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales associée à la prestation de service « Contrat local d'accompagnement à la scolarité ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales sur la période 2021-2025, ainsi que tout avenant y afférent, et à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) porté par le Club Préados.
- présente les dossiers afin de solliciter les subventions prévues auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et de fournir les pièces justificatives relatives à la prévision et à l'évaluation des actions et budgets prévus durant la période 2021-2025.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), MERGY Gilles, BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime), MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ EDUCATION

17-Fixation du taux de rémunération horaire des intervenants dans le cadre des stages de lecture organisés par la Ville.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prévoir un volume horaire égal à 30 heures par vacances scolaires pour les enseignants encadrant un atelier ludo-éducatif pendant les vacances scolaires et de fixer le taux horaire d'une heure d'atelier :

- Pour les professeurs des écoles : 17.49€ bruts par heure.
- Pour les professeurs des écoles (hors classe) : 19.23€ bruts de l'heure.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), MERGY Gilles, BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime), MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

18-Convention de subventionnement avec l'ASF dans le cadre de l'appel à projets activités de découverte sportive.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention de subventionnement avec l'ASF, accorde à l'association une subvention d'un montant total de 1800 € au titre de l'année 2022 et autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à son exécution et à signer tous les actes y afférents, y compris les éventuels avenants.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), MERGY Gilles, BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime), MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ SANTE

19-Convention de partenariat avec le groupe hospitalo-universitaire Paris Sud afin de développer une offre en cardiologie au CMS.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, autorise la signature de la convention de partenariat en cardiologie entre le CMS Simone Veil et le GHU Paris-Saclay, ainsi que tous les documents y afférents, y compris les éventuels avenants.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), MERGY Gilles, BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime), MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

20-Contrat d'aide à l'embauche d'un assistant médical au CMS entre la Ville et la CPAM des Hauts-de-Seine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise la signature du contrat d'aide conventionnelle à l'embauche d'un assistant médical ainsi que de tout document y afférent y compris les éventuels avenants au contrat.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique (pouvoir à GAGNARD Françoise), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine (pouvoir à ROUSSEL Philippe), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à REIGADA Gabriela), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à LE FUR Pauline), MERGY Gilles, BROBECKER Astrid (pouvoir à MESSIER Maxime), MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au 10 février 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h22.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 23 DEC. 2021

Le Maire



Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie